

**Réf.**

GM- 10/2020

**Dossier suivi par**

Gilles MARTINEAU

gilles.martineau@ardeche.chambagri.fr

**Siège Social**

4, Avenue de l'Europe Unie - BP 114

07001 PRIVAS Cedex

Tél. : 04 75 20 28 00

Fax : 04 75 20 28 01

Email : contact@ardeche.chambagri.fr

**Direction Départementale des  
Territoires**  
**A l'attention de Madame le Préfet**  
2 place Simone Veil  
BP 613  
07006 PRIVAS CEDEX

Privas, le 10 décembre 2020

Objet : Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain commune de  
Rochemaure

Madame le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvements  
de terrain de la commune de Rochemaure, la Direction Départementale des  
Territoires a sollicité l'avis de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

A la lecture du dossier de Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain  
(PPR Mvt), nous n'aurons que des remarques de forme sur le dossier.

Tout d'abord il serait judicieux de vérifier les pieds de page et le texte du rapport  
de présentation qui font références à un Plan de prévention des risques  
inondation et non de mouvements de terrain (pages 75/76/93/96/97).

De même, nous nous interrogeons sur la classification de Rochemaure en climat  
« subtropicale humide ».

Nous prenons acte des mesures concernant les infrastructures publiques et plus  
particulièrement sur les rejets (3.2 des règlements de zones) en zone Rouge du  
PPR.

En revanche, nous souhaiterions que la prise en compte de la déviation Nord du  
Teil fasse partie intégrante de la réflexion et du règlement du PPR.

En effet les volumes de déblai remblai, le rejet d'eau pluviale, les dispositifs de  
récupération et exutoire des eaux pluviales, ne peuvent être traités nous semble-  
t-il, avec les mêmes recommandations et prescriptions que les simples voiries du  
territoire (réseau et pentes des talus).

En tenant compte de ces quelques remarques, nous donnons un **avis favorable**  
au PPR Mvt de la commune de Rochemaure.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,  
je vous prie de croire, Madame Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses  
salutations.

Benoit CLARET  
Président

